

# **CORPORATION ECONO-MALLS #7**

## **(Les Galeries de la Canardière)**

---

1 Westmount Square • Suite 1900 • Westmount, Québec • H3Z 2P9  
Tel.: (514) 938-2266 • Fax: (514) 938-2200  
www.econo-malls.com

## **CONCOURS**

### **« VENTE DE TROTTOIR ÉTÉ 2019 »**

#### **Durée du concours :**

1. Le concours « **VENTE DE TROTTOIR ÉTÉ 2019** » est organisé par Les Galeries de la Canardière (l'« organisateur » et/ou le « centre commercial »). Il débute le 22 juillet 2019 et se termine le 28 juillet 2019 à 23h59 (HAE).

#### **Admissibilité :**

2. Ce concours s'adresse à toute personne résidant au Québec, âgée de dix-huit (18) ans et plus, à l'exception des employés du centre commercial ou de ses compagnies affiliées, des employés des boutiques du centre commercial, des magasins participants, des fournisseurs, ainsi que, respectivement, des membres de leur famille immédiate.
3. Pour participer, les participants doivent faire un achat minimum de vingt dollars (20,00 \$) avant les taxes. Tous les participants sont éligibles à gagner l'un des nombreux prix offerts par Les Galeries de la Canardière ou ses partenaires.
4. Les participants doivent déposer leurs bulletins de participation au bureau d'administration des Galeries de la Canardière.

#### **Description des prix :**

5. Description des prix :

1 carte-cadeau Les Galeries de la Canardière de 100,00 \$ – Tirage le 29 juillet 2019 – 1 gagnant  
1 carte-cadeau Les Galeries de la Canardière de 50,00 \$ – Tirage le 29 juillet 2019 – 1 gagnant  
1 carte-cadeau Les Galeries de la Canardière de 50,00 \$ – Tirage le 29 juillet 2019 – 1 gagnant

Valeur totale des prix: 200,00 \$

Chacun des prix est non monnayable, non échangeable et non transférable.

#### **Tirage des prix :**

6. Le tirage au sort du gagnant se fera le 29 juillet 2019 vers 15h00 au bureau d'administration des Galeries de la Canardière.

**Attribution du ou des prix :**

7. Pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné au hasard devra respecter les autres conditions suivantes:
  - a. Être joint par téléphone ou par courriel par l'organisateur dans les dix (10) jours suivant le tirage;
  - b. Se présenter au bureau d'administration des Galeries de la Canardière dans les trois (3) jours suivant l'appel ou le courriel pour récupérer son prix;
  - c. Avoir répondu correctement, à la question d'habileté mathématique ci-dessous :

$$(4 \times 5) + 10 - 12 = \underline{\hspace{2cm}}$$

- d. Signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité.

À défaut de respecter l'une des conditions précédemment mentionnées ou d'accepter son prix, le participant sélectionné sera disqualifié et un nouveau tirage au sort sera effectué conformément au présent règlement, jusqu'à ce qu'un participant admissible soit sélectionné et déclaré gagnant. Si aucun participant n'est déclaré gagnant dans les trente (30) jours suivants le tirage original, l'organisateur aura le droit d'annuler le prix.

**Conditions générales**

8. Le gagnant devra respecter les conditions requises pour l'obtention du prix. Le prix devra être accepté tel que décrit au présent concours et ne pourra être retourné, transféré à une autre personne ou substitué à un autre prix, ni échangé en totalité ou en partie contre de l'argent.
9. L'organisateur se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, et pour quelque raison que ce soit, de remplacer un prix ou une partie de celui-ci par un prix de valeur équivalente ou supérieure, y compris notamment la valeur du prix en argent.
10. Les formulaires de participation sont sujets à vérification par les organisateurs du concours. Toute participation ou tentative de participation qui est selon le cas illisible, incomplète, reçue en retard ou autrement non conforme sera rejetée et ne donnera pas droit, selon le cas, à l'obtention du prix. Toute personne qui participe ou tente de participer au présent concours en utilisant un moyen contraire à l'esprit de ce concours et de nature à être inéquitable envers les autres participants sera automatiquement disqualifiée et pourra être référée aux autorités judiciaires compétentes. Toutes décisions des organisateurs en regard du présent paragraphe seront finales et sans appel.
11. Toutes les décisions des organisateurs de ce concours sont irrévocables. Les chances d'être choisi dépendent du nombre de participations reçues. Ce concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables.
12. En participant au concours et en acceptant un prix, chaque gagnant admissible, par les présentes: (i) exonère et dégage le centre commercial, ses sociétés affiliées, ses agences de publicité et de promotion, ses employés, agents et représentant, les magasins participants et tout autre intervenant lié à l'organisation du concours de toute responsabilité à l'égard de ce

concours, de sa participation à ce concours ou de l'attribution et de l'utilisation ou du mauvais usage du prix ou d'une partie du prix; et (ii) autorise la publication, la reproduction ou toute autre utilisation de son nom, de sa voix, de ses déclarations au sujet du concours, de son lieu de résidence ou de sa photo ou de son portrait, sans autre avis ni rémunération, dans toute publicité ou annonce réalisée par le commanditaire ou en son nom, peu importe les médias utilisés, y compris la presse écrite, la radiodiffusion ou Internet.

13. Le centre commercial n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans le cas où son incapacité au concours résulterait d'une situation ou d'un fait indépendant de sa volonté.
14. La participation au concours suppose l'acceptation des présents règlements.
15. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

*L'emploi du masculin englobe les deux genres et est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.*

Je déclare avoir lu attentivement tout ce qui précède, en comprendre la teneur, et j'y consens de plein gré. La présente déclaration lie mes héritiers et successeurs légaux.

**EN FOI DE QUOI**, j'ai signé à \_\_\_\_\_ (Nom de la ville/municipalité où cette déclaration est signée).

\_\_\_\_\_  
**Signature du participant**

\_\_\_\_\_  
**Signature d'un témoin majeur**

\_\_\_\_\_  
**Date (jour, mois et année)**

\_\_\_\_\_  
**Date (jour, mois et année)**

Coordonnées du participant:

**Prénom et nom:** \_\_\_\_\_

**Adresse:** \_\_\_\_\_

**Ville:** \_\_\_\_\_

**Province:** \_\_\_\_\_ **Code postal:** \_\_\_\_\_

**# de téléphone:** \_\_\_\_\_

**Adresse courriel :** \_\_\_\_\_